

bwgV



Le principe de la société coopérative énergétique



Dr. Michael Roth

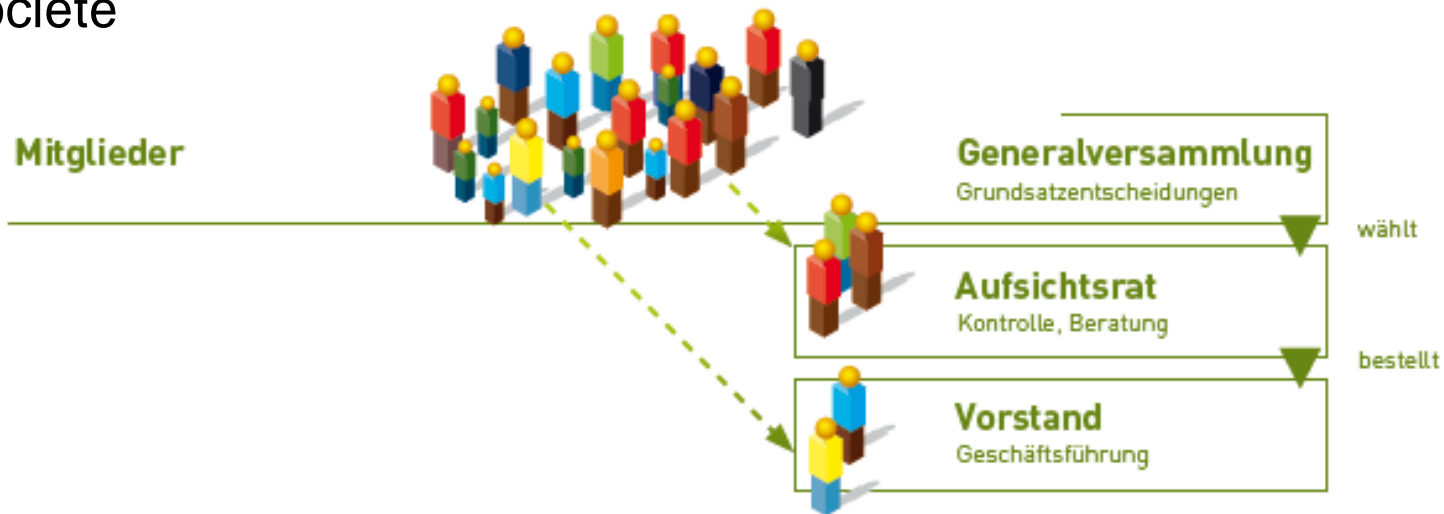
Sociétés coopératives énergétiques

- Coopération et **participation active des citoyens** pour des projets locaux d'énergies renouvelables
 - » Choix du projet, planification et exploitation
 - » Financement des projets
- **Forme juridique** pour la participation citoyenne
 - » Autonomie dans la gestion
 - » Organisation : bureau, conseil de surveillance et assemblée générale
 - » Objectif principal : soutien des membres
 - » Un membre, une voix
 - » Responsabilité limitée
 - » Adhésion et résiliation simplifiés



L'organisation d'une société coopérative

- **Assemblée générale** : Tous les membres de la coopérative
- **Conseil de surveillance** : Elu par l'assemblée générale, organe de contrôle
- **Bureau** : Désigné par le conseil de surveillance, gestion de la société



Sociétés coopératives énergétiques en Bade-Wurtemberg

- Actuellement environ **120 sociétés coopératives énergétiques** en Bade-Wurtemberg
 - » 100 sociétés photovoltaïques
 - » 11 sociétés réseau de chaleur
 - » 1 société éolienne
 - » 5 achat-vente / promotion
 - » 4 sociétés d'électricité
(mars 2013)
- La majorité des sociétés ont été créées après 2009.
- **Tendance** : Réseaux de chaleur et projets éoliens
- Combinaison d'aspects idéologiques et financiers



Participation citoyenne et valeur ajoutée locale

Les sociétés coopératives au service de la localité :

- Participation active des citoyens dès la phase de planification
- Eviter les jalousies
- La valeur ajoutée reste dans la région
 - » Taxe professionnelle
 - » Banques locales
 - » Emplois locaux
 - » Calculateur de valeur ajoutée : <http://www.kommunal-erneuerbar.de/de/kommunale-wertschoepfung/rechner.html>
- Production énergétique locale
- Valeur ajoutée *idéologique* : „Nous sommes responsables de notre approvisionnement énergétique“



Quelle: DGRV

Financement des sociétés coopératives

- Financement : contacter les banques rapidement
- Capital propre : parts des sociétaires
- Capital étranger : banque
- Emprunt à un sociétaire

- Subventions aux frais de construction : Frais de raccordement
- Programmes de subventions : KfW, Bafa, EU etc.
- Tarifs de rachat de l'électricité

- Utilisation des bénéfices et paiement de dividendes



Exigences pour la création d'une société

- Idée solide
- Alliés
- Soutiens locaux
- Compétences dans les domaines
 - » Gestion
 - » Connaissances techniques
- Persévérance
- Rentabilité du concept
- Financement débloqué
- Motivation
- Engagement bénévole



Informations complémentaires

- Flyer de la BWGV : „Wie gründe ich eine Energie-Genossenschaft?“
- Documentation de la BWGV pour la création d'une société (statuts, compte-rendus, modèles, check-list, etc.) disponible gratuitement
- www.neuegenossenschaften.de
 - » CD d'aide à la création de la DGRV
 - » Brochure „Energiegenossenschaften“



Merci pour votre attention !

Dr. Michael Roth

michael.roth@bwgv-info.de

0721 / 352-1422